



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de parc photovoltaïque au sol de 998 kWc a Aouze

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FERME SOLAIRE

Raison sociale

FERME SOLAIRE

N° SIRET

90861511500015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CHAPUS

Prénom(s)

Bertrand

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'une centrale photovoltaïque de 998 kWc au sol sur la commune de Aouze (88).

Le site d'implantation est composé d'une seule parcelle de 4.5 hectares au total. C'est actuellement une prairie de fauche composée de bosquets. Le projet photovoltaïque permettra de participer à la production d'électricité bas carbone.

La centrale sera implantée sur les 4.5 ha. Les panneaux seront fixés sur des rangées de tables photovoltaïques de type "fixes" espacées entre elles de 4 m. Les tables seront ancrées au sol par pieux battus. Un réseau de câbles enterrés acheminera le courant des onduleurs vers un poste de livraison et de transformation d'une emprise au sol inférieure à 20m².

L'installation sera raccordée au réseau
(Voir schéma d'implantation en Annexe).

4.2 Objectifs du projet

Objectifs visés :

- Produire de l'énergie bas-carbone pour répondre aux objectifs nationaux de développement d'énergie renouvelables (PPE : 20.1GW en 2023 , entre 35 et 44 GW en 2028, 100 GW en 2050).
- Être partie prenante à la réalisation des objectifs régionaux du SRADDET de la région en terme de développement des énergies renouvelables ainsi que les objectifs à l'échelle communautaire.
- Valoriser un terrain non exploité à ce jour

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La construction du site devrait prendre environ 4 a 5 mois. Le programme des travaux comprendra ainsi les phases suivantes :

Phase 1 - Preparation du site : Avant toute intervention, les zones de travail seront delimitées strictement, conformément au PGC. Cette phase concerne les eventuelles travaux de débroussaillage, la mise en place des voies d'accès, plateformes, clotures et du piquetage.

Phase 2 - Construction du reseau électrique : Les travaux d'aménagement commenceront par la construction du reseau électrique spécifique au parc photovoltaïque. Ce reseau comprend les cables électriques de puissance et les cables de communication (dispositifs de telesurveillance, etc.).

Phase 3 - Mise en place des capteurs et structures : Les pieux battus, privilegies sur ce projet, sont enfoncees dans le sol a l'aide d'un mouton hydraulique. Les pieux seront enfoncees a 100-150cm, ce qui evite les ancrages en beton et les deblais.

Phase 4 - Installation des équipements électriques : Livraison d'un prefabriques (poste de livraison et de transformation) comprenant les onduleurs et transformateur. Les cables reliant les tables de modules aux locaux techniques seront enterres pour des raisons de securite (cables enterres a environ 80 cm de profondeur).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Une fois mise en service, une centrale solaire ne requiert pas beaucoup de maintenance. La periodicite d'entretien restera limitee et sera adaptee aux besoins de la zone. La maitrise de la vegetation se fera de maniere essentiellement par paturage ovin (selon possibilite de mise en place d'une convention) et/ou avec une fauche mecanique tardive si besoin. Aucun produit chimique ne sera utilise pour l'entretien du couvert vegetal.

Dans le cas des installations de centrales photovoltaïques au sol en technologie fixe, les principales taches de maintenance curative sont les suivantes :

- Nettoyage eventuel des panneaux solaires (aucun detergent, eau claire - periodicite fonction de la salissure observee a la surface des panneaux photovoltaïques)
- Nettoyage et verifications electriques des onduleurs, transformateurs et boites de jonction
- Remplacement des elements eventuellement defectueux (structure, panneau,...)
- Remplacement ponctuel des elements electriques a mesure de leur vieillissement
- Verification des connectiques et echauffements anormaux

La remise en etat du site se fera a l'expiration du bail ou bien dans toutes circonstances mettant fin au bail par anticipation. Toutes les installations seront demantelees :

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude d'impact sur l'environnement : Voir 7. / Etude d'incidence NATURA 2000 : Non / Etude préalable Agricole : Non / Loi sur l'eau : Non / Defrichement : Non / DEP : Non / DP : Soumis a DP

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface solarise	0.89

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 40 Voie : Impasse de Vochard

Lieu-dit :

Localité : 40 Impasse de Vochard 88170 Aouze

Code postal : 88170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°52'20"E Lat. : 48°22'26"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de Aouze est soumise au Reglement National d'Urbanisme (RNU). La centrale photovoltaïque est considérée comme un ouvrage d'intérêt collectif.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 3.3 km d'une Zone ZNIEFF de type I et a 2.5 km d'une Zone ZNIEFF de type II. Voir Annexe supplémentaire n°3
En zone de montagne ?	☐	☒	Le projet se situe hors zone montagne Voir Annexe supplémentaire n°3
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Pas de zone couverte par un arrete de protection de biotope a 5 km a la ronde Voir Annexe supplémentaire n°3
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Le projet se situe hors zone littorale Voir Annexe supplémentaire n°3
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet se situe hors zone Voir Annexe supplémentaire n°3

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	L'installation photovoltaïque n'engendrera pas de nuisances sonores Aucun Plan d'Exposition aux Bruits (PEB) ne se trouve a proximite du site (rayon de 12 km) Voir Annexe supplementaire n°4
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide effective n'est presente sur le terrain du projet. Le zonage des zones humides potentielles montre que la parcelle voisine au Sud est a potentielle fort et pas de potentielle zone humide sur la parcelle du projet. Nous avons fait le choix d'implanter le moins d'installations possible au Sud.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site ou sols pollues ne se trouve a proximite du site (rayon de 5 km) Voir Annexe supplementaire n°4
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☒	☐	L'eglise Saint-Vincent de Aouze est partiellement inscrite. Porte laterale sud aujourd'hui muree : inscription par arrete du 3 mars 1926. La covisibilite du projet reste cependant tres limite voir inexistant.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet se situe a environ 16 km d'une Zone Natura 2000 (Directive Oiseaux) et a 12.7 km d'une Zone Natura 2000 (Directive Habitat). Voir Annexe n°7
D'un site classé ?	☒	☐	La croix monumentale de Aouze est classée. Croix de village en pierre du XV° siècle : classement par arrêté du 14 juin 1909. La visibilité du projet reste cependant très limitée voir inexistante.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de raccordement au réseau d'eau potable
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet de parc photovoltaïque ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux puisque le sol ne sera pas imperméabilisé.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement n'est prévu
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement n'est prévu
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'a pas besoin d'alimentation en eau potable ou d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	La parcelle est actuellement une prairie fauche pauvre en biodiversité. Les bocages et bosquets ne seront pas impactés par le projet et permettront ainsi de conserver la biodiversité. Les continuités écologiques sont donc préservées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	La parcelle est actuellement une prairie fauche pauvre en biodiversité. Le projet n'aura pas d'impact sur les lieux environnants.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	La parcelle est une prairie de fauche non exploitée.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Lors de la phase travaux/demantelement, l'acheminement des structures portantes, modules et autre installations peut generer un peu de trafic. Ce dernier ne sera que temporaire et restera largement minime.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lors de la phase travaux/demantelement les engins de chantier sont source de bruit. Neanmoins ces phases sont limitees dans le temps.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Aucune nuisance n'est identifiee en phase exploitation
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors de la phase travaux/demantelement les engins de chantier sont source de vibrations. Ces phases sont limitees dans le temps. Aucune nuisance n'est identifiee en phase exploitation
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Les panneaux solaire reflechissent generalement que tres peu les rayons du soleil. Ces derniers etant en effet absorbes par les panneaux eux-meme.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Lors de la phase travaux/demantelement les engins de chantier sont source de rejets des gaz d'echappements des engins de chantier. Neanmoins ces phases sont limitees dans le temps. Aucune nuisance n'est identifiee en phase exploitation
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le present dossier n'a revele aucun enjeu ecologique particulier sur le perimetre cible.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement :

- Projet limite aux espaces ouverts;
- Conservation des haies peripheriques support de biodiversite et masque paysager;
- Travaux de construction et de demantelement en dehors des periodes sensibles pour la faune;

Mesures de reduction :

- Phase de construction et de demantelement limitees dans le temps soit environ 4-5 mois par phase;
- Gestion ecologique des espaces sous panneaux (absence de produits phytosanitaires) sur l'ensemble de la periode d'exploitation, soit 25 ans ;

Mesures de compensation :

- Plantation en peripherie du site et densification de haies existantes avec des essences locales (vocation paysagere et biodiversite) ;

La cloture du projet permettra le passage de la petite faune terrestre. Une petite ouverture de 15 cm de hauteur sera installee tous les 2.5m.

Les tables seront espacees de 1,5 m afin de laisser des surfaces libres pour l'ecoulement des eaux de pluies.

La phase travaux ne se deroulera pas en periode nocturne, aucun eclairage ne sera necessaire. Les structures metalliques seront fixees a l'aide de pieux battus, limitant l'anthropisation des

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des pièces apportées attachées à cette présente demande et des mesures ERC proposées, le projet ne s'implante pas sur une zone humide, est situé à distance des contraintes environnementales ZNIEFF 2 et Natura 2000. Nous considérons que, par la petite taille du projet et son absence d'enjeu environnemental et foncier, ce projet peut être dispensé de la réalisation d'une étude environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHAPUS

Prénom Bertrand

Qualité du signataire President de Ferme Solaire

À Aix-en-Provence

Fait le 28-01-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)